



Retrouvez ce bulletin sur oslon.fr

Mairie ☎ : 03.85.96.56.71

10 rte de St Germain du Bois 71380 OSLON

email : oslon@wanadoo.fr

Avril 2021

Bulletin municipal n°53

Édito

Chères lectrices, chers lecteurs,

A ce jour, la fin de la crise sanitaire n'est pas annoncée, nous devons continuer à respecter les gestes barrières.

Notre territoire est de nouveau sous tension, un nouveau confinement s'impose dû à la circulation des variants.

Même si la tentation est grande, il n'est pas permis de déroger au prescrit. (Rassemblement limité à 6 personnes, couvre-feu à 19 h et déplacements limités à un rayon de 10 km)

De plus en plus de personnes se font vacciner, il nous faut encourager cette démarche pour espérer une sortie de crise dans les mois à venir.

Nous comptons sur le civisme de tous pour comprendre et accepter les dispositions locales appliquées.

Portez-vous bien !

Bonne lecture,

Le Maire

Yvan NOEL

Edito	Page 1	Abattage peupliers	Page 5	Médiation animale	Pages 8-9
Travaux	Page 2	Dépôts illicites - Plaintes	Page 5	orthophoniste	Pages 9-10
École numérique	Page 3	Lotissement communal	Page 5	Mot Val'rine & Glaud'	Page 10
Abri cour maternelle	Page 3	Élections	Page 6	Jardiner avec respect	Page 11
Association Au Fil des Ans	Page 3	Procurations dématérialisées	Page 6	Dans nos jardins	Page 12
Arrêtés Citystade	Page 3	Jobs d'été	Page 6	Crumble fraise rhubarbe	Page 13
Travaux ZA - ouverture commerce	Page 4	Taux imposition	Page 7	Agenda	Page 14
Dossier éolien	Page 4	Vaccination	Page 7	État civil	Page 14
Projet photovoltaïque	Page 4	1 ^{er} mai CCAS	Page 7		

travaux

 **Les travaux rue Château Coulon** ont été entrepris pour remplacer la canalisation d'eau potable en mauvais état, créant des fuites d'eau importantes et également des coupures d'eau.

Les différents incidents de réseaux ont eu pour conséquence de délester la capacité du réservoir d'eau de CHATENROY EN BRESSE et priver les administrés de l'usage de l'eau pendant de nombreuses heures.

L'investissement de renouvellement était impératif et indispensable avant tous autres travaux de voirie à engager.

La société DBTP a pris en charge les travaux de pose des réseaux EU et AEP (eaux usées et eau potable) afin de remplacer toutes les canalisations.

Les travaux s'achèvent. Un temps de consolidation du sol devra être respecté pour pouvoir effectuer l'aménagement de la voirie et la chaussée en enrobé.



 **Entretien abords routiers RD 678**

Les riverains de la RD 678, propriétaires de parcelles le long de cette route à grande circulation ont été sollicités par la DRI (Direction des Routes & Infrastructures) pour les mettre en demeure d'entretenir les abords routiers de leurs parcelles.

Cette prestation engendrant des travaux d'élagage dangereux à l'aplomb des voies de circulation, la Municipalité a demandé à l'administration des routes de rechercher un prestataire professionnel pour prendre en charge cette opération (avec refacturation proportionnée aux propriétaires).

Nous attendons leur proposition et vous tiendrons informés prochainement des suites retenues pour ce dossier.

 **Éclairage Aire Nature & Loisirs**

Les travaux de renouvellement de l'éclairage et de la sonorisation de l'Aire « Nature & Loisirs » sont terminés.

Cette installation nous permettra des économies substantielles sur les factures d'énergies liées aux manifestations à venir.

 **Diagnostic énergétique école**

Des études sont actuellement réalisées en vue de futurs travaux d'économies d'énergie à l'école.

L'isolation des bâtiments devrait être refaite et le renouvellement de l'air dans les salles de classe va être repensé. Par la même occasion, les toilettes seront réaménagés.

La cour de récréation des primaires sera rénovée. En effet, les grands arbres deviennent dangereux.

Ces futurs travaux de grande ampleur offriront un meilleur confort aux élèves avec des bâtiments bien isolés et bien ventilés.

École numérique

Dans le cadre du Plan de Relance, la Municipalité investit pour équiper l'école en matériel informatique et ainsi favoriser la transition numérique.

Ce projet vise à équiper l'école de matériel de vidéo projection et de quelques tablettes. En parallèle, l'école sera dotée d'un ENT (Espace Numérique de Travail). Il s'agira d'Éclat BFC. Cet outil permet la transmission des devoirs avec un agenda numérique ainsi que l'échange de documents pédagogiques, il facilite la récupération des cours en cas d'absence et peut aussi faciliter les échanges entre les enseignants et les familles et/ou les enfants.

Finis le stress des cahiers oubliés ou des devoirs mal notés !

Ce projet est financé jusqu'à 70% par l'État.

Projet abri provisoire cour maternelle

Après réflexion, la Municipalité a opté pour la location d'un chapiteau pour garantir une zone ombragée dans la cour des petits. Celui-ci sera mis en place pour la rentrée des classes d'avril.

Cette solution est provisoire pour pallier au plus vite au manque d'ombre.

Un aménagement définitif est à l'étude.

**Association « Au Fil des Ans »**

Si les membres de l'association se morfondent de ne pas pouvoir se rassembler depuis des mois, ils s'appellent régulièrement pour maintenir un lien social.

Nous leur souhaitons de rester en bonne santé morale et physique.

Nous portons à votre information l'initiative de l'association des "sages" à renoncer pour 2021 à la subvention de fonctionnement municipale.

Ce geste apprécié par la Municipalité a été porté à la connaissance des autres associations.

Le "Club Informatique Oslonnais" a pris le pas de cette décision, nous les en remercions également.

En cette période, toute économie de gestion du denier public est à considérer.

Arrêtés à venir sur et à proximité du Citystade

Au-delà des arrêtés préfectoraux imposant le port du masque dans un rayon de 50 m autour de l'école et de la garderie et limitant les groupes à 6 personnes sur l'ensemble du département, nous demanderons aux personnes présentes sur l'aire « Nature & Loisirs » de respecter ce même prescrit. (Y compris sur le Citystade).



Travaux ZA- Ouverture Commerce



A vos agendas ! En septembre prochain, la Société SCD (Services Conseils Distributions) fait peau neuve et déménage.

Nous l'accueillerons à OSLON sur la ZA route de Saint Germain-du-Bois.

Les travaux d'aménagement sont déjà lancés. Plus d'espace de vente, stationnement et accès faciles, voilà de bonnes raisons qui ont motivé son dirigeant pour choisir sa nouvelle implantation. Situé à EPERVANS depuis de nombreuses années, ce commerce de gros est spécialisé dans le secteur de l'horticulture, le maraîchage, le matériel et les produits destinés au jardin.

L'entreprise travaille avec des professionnels d'une quinzaine de départements et vend également ses fournitures aux particuliers.

L'équipe est toujours prête à vous recevoir et à vous conseiller pour vos projets de jardinage.

Nous leur souhaitons une bonne installation et nous ne manquerons pas l'ouverture du magasin.

Dossier éolien



Sur propositions de plusieurs entreprises d'aménagement des parcs éoliens, le Conseil Municipal a souhaité rassembler des éléments d'offres avant de prendre une décision et éventuellement organiser une réunion thématique sur ce thème.

Après débat et vote en séance, le Conseil Municipal a décidé de mettre un terme à ce dossier clivant et à priori inadapté à notre territoire.

Projet photovoltaïque sur atelier

Une étude est engagée pour exploiter le potentiel de production électrique solaire sur le toit des ateliers municipaux.



Dans le cadre du Plan de Relance gouvernemental, des aides sont octroyées à ce type d'installation. La puissance fournie par les panneaux photovoltaïques installés permettra d'en utiliser une partie pour les ateliers (autoconsommation).

Une autre toiture peut être envisagée pour cette installation (toit école).

Abattage peupliers

Une société italienne a acquis un lot de peupliers il y a quelques temps mais ne l'a exploitée que récemment en raison du contexte sanitaire.

Depuis peu, les travaux d'abattage et d'enlèvement des grumes coupées ont été réalisés. Un broyage a finalisé ces travaux sur les lieux de coupe. Ces parcelles mises à blanc seront replantées ou laissées à une repousse naturelle.

Pour votre information, l'ensemble de la forêt est réparti en parcelles privées et d'autres sont gérées par l'ONF pour le compte de la commune. Un plan pluriannuel nous guide pour l'entretien des différentes essences.

Dépôts illicites – Plaintes en gendarmerie

De façon récurrente, des dépôts illicites sont constatés dans les bois et font l'objet de signalements auprès de la Gendarmerie.

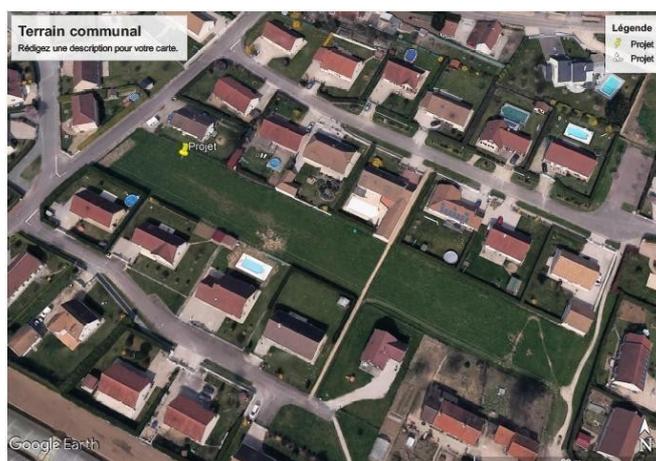
Si vous êtes témoin de tels faits, merci de nous remonter un maximum d'éléments, seuls les flagrants délits sont susceptibles d'aboutir à des sanctions.



Lotissement communal

Nous avons envisagé d'engager l'aménagement d'un lotissement communal de 5 ou 6 parcelles sur le terrain situé entre la Rue de la Pensée et la Rue des Buttes. Ce projet n'a pas été retenu par le Conseil Municipal pour des raisons économiques, à savoir que le bilan financier ne serait pas intéressant.

Seule une parcelle sera, pour le moment, proposée à la construction d'un pavillon.





Élections départementales et régionales

Le Gouvernement a arrêté les dates de ces scrutins : (20 & 27 juin 2021).

Afin de respecter les règles sanitaires, nous avons opté pour l'organisation de ces élections dans la salle Serge BUGAUD (ce double suffrage nécessite 2 circuits pour voter).

A cette occasion, nous ferons appel à des accesseurs au-delà des élus municipaux ; **vous pouvez vous faire connaître dès maintenant** au secrétariat de la Mairie.

Trois semaines avant le premier tour, le Maire devra signaler les personnes non encore vaccinées susceptibles d'être membres des bureaux de vote. Ces dernières pourront alors se voir proposer une vaccination. L'État fournira également des autotests aux communes.

Les horaires des bureaux de vote pourront être étendus de 8 à 20 heures pour limiter les croisements de votants . Le double dépouillement pourra être fait par les mêmes personnes.

Procurations dématérialisées

Depuis le 6 avril, il est possible de demander une procuration de façon partiellement dématérialisée.

Comment faire ?

- ✓ L'électeur qui veut faire établir une procuration se connecte au site maprocuration.gouv.fr
Il indique la commune dans laquelle il est inscrit et le nom de la personne à qui il donne procuration (obligatoirement inscrite dans la même commune).
Il précise combien de temps est valable la procuration (uniquement pour un scrutin ou pour une période).
- ✓ Il se déplace pour faire vérifier son identité dans un commissariat ou une gendarmerie avec son numéro de dossier. La demande est alors transmise vers la commune d'inscription de l'électeur.
- ✓ La Mairie procède alors aux vérifications d'usage et si tout est conforme, elle valide la demande. Le mandant sera informé par message électronique

A noter : il est toujours possible d'établir une procuration de façon classique.

Il n'est plus nécessaire de justifier d'une maladie, d'un handicap ou d'un déplacement pour demander une procuration.

Jobs d'été

Nous proposons aux jeunes de plus de 18 ans des contrats d'été pour travailler au sein de la Municipalité les mois de juillet et août ; si vous êtes intéressés pour réaliser des activités en plein air, vous nous adressez par mail ou par courrier vos identités, vos disponibilités et vos compétences.

Une aptitude aux tâches manuelles serait appréciée.

Nous regarderons l'ensemble des demandes et déciderons des candidats retenus en fin du mois de mai.



Nouveaux taux imposition 2021



La fiscalité est l'une des ressources principales de la gestion communale.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, les élus ont décidé de maintenir les taux d'imposition pour la Taxe Foncière Bâtie à 31.58 % et pour la Taxe Foncière Non Bâtie à 66.33 %.

Pour autant, les contribuables verront apparaître un autre pourcentage (51.66 %), sur leur feuille d'imposition en ce qui concerne la Taxe Foncière Bâtie.

En effet pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, la commune se voit transférer pour 2021, le montant de Taxe Foncière sur les propriétés bâties, perçu en 2020 par le Département.

Chaque commune se verra donc transférer le taux du département de 20.08 %, qui viendra s'ajouter au taux communal.

Le Conseil Municipal a choisi de maintenir les valeurs des taux antérieurs, seule l'actualisation des bases calculée par les services de l'État fera évoluer la charge fiscale.

La taxe d'habitation est levée progressivement pour être complètement supprimée à l'horizon 2023.

Vaccination COVID 19

L'ARS gère la vaccination et décide de l'implantation des centres. Il n'est pas de la responsabilité de la Mairie d'organiser les actions de vaccination des populations éligibles. Malgré tout, nous sommes sensibles aux difficultés rencontrées depuis le 18 janvier par certains d'entre vous pour obtenir un rendez-vous dans les lieux dédiés. Pour vous aider au mieux dans vos démarches, nous proposons aux personnes âgées n'arrivant pas à obtenir un rendez-vous de nous contacter au secrétariat aux heures ouvrables (03 85 96 56 71).

Les médecins, infirmiers et pharmaciens sont désormais habilités à vous vacciner en fonction du nombre de doses dont ils disposent.

La décision de vous faire vacciner vous appartient, il est vrai que nous ne pouvons que vous encourager à vous inscrire pour cet acte qui concourt à restreindre les effets graves de la maladie.

1^{er} mai : CCAS

A l'occasion du 1er mai, les membres du CCAS ont souhaité faire une surprise aux ayants droit de notre commune.

Chacun, chacune a ainsi reçu une petite visite accompagnée d'un bouquet de muguet des bois (enraciné pouvant être replanté).

Ce geste a été très apprécié.

Merci et bravo aux cueilleurs oslonnais qui ont permis de distribuer 146 bouquets avec une floraison idéale.



La médiation animale

Ces dernières années, grâce à la science, le regard que nous portons sur l'animal évolue. Au fur et à mesure que nous comprenons sa sensibilité et sa conscience, nous inventons de nouvelles façons d'être en lien avec lui. Il est devenu un partenaire pour l'éveil et la pédagogie, mais également un allié précieux dans le cadre de projets thérapeutiques. En effet, depuis une cinquantaine d'années, des pratiques de **médiation animale** se développent.

Savez-vous de quoi il s'agit ?

C'est une méthode de médiation qui se pratique professionnellement en individuel ou en petit groupe, à l'aide d'un animal familier, sous la responsabilité d'un professionnel, appelé "intervenant en médiation animal". Cette discipline permet d'aider une personne face à une situation de fragilité, une difficulté morale ou physique.

Cette pratique relève de l'intervention d'un professionnel issu du soin, de l'éducation, du social ou de l'animation ayant suivi une spécialisation en médiation animale. L'intervenant connaît parfaitement les animaux avec lesquels il travaille et sait quel animal convient à quel type de situation. L'animal n'a pas en lui-même une action thérapeutique, mais c'est la relation entre l'animal et l'humain qui peut engendrer des effets bénéfiques.



Françoise SINANT avait créé, dans un cadre associatif, une mini ferme pédagogique avec son mari dans les années 2000 dans la région de BUXY. Oslonnaise depuis 11 années, elle a découvert cette spécialisation par hasard en regardant un reportage à la télévision. Passionnée par la nature et les animaux, éducatrice de jeunes enfants de formation, elle a immédiatement été séduite par le concept et s'est lancée dans sa première formation en 2011.

Titulaire du certificat de capacité, elle exerce désormais sa passion avec l'aide d'un groupe de petits animaux qu'elle emmène avec elle pour des projets à visée ludique et pédagogique. C'est ainsi qu'elle peut intervenir auprès des petits, des grands, des personnes âgées, auprès des personnes en situation de handicap avec ses collaborateurs (chien, lapins, cochons d'inde, tourterelle).



Pour mieux comprendre, voici un **exemple concret de médiation animale** :

-> Problématique : un enfant n'arrive pas à boutonner son blouson.

-> Solution : le mettre en confiance avec un chien par exemple, puis d'abord lui proposer de caresser l'animal ; ensuite, lui présenter des croquettes et l'inviter à les donner au chien. Dans un deuxième temps, lui demander de prendre les croquettes dans un sac. Enfin, fermer le sac avec un bouton.

L'enfant trouve alors le moyen d'ouvrir le sac tant son envie de donner à manger à l'animal est grande et il peut ensuite reproduire ce qu'il acquies pour boutonner et déboutonner son vêtement.

-> Résultat : on a ici, un peu sous la forme d'un jeu, utilisé la médiation animale pour développer des capacités motrices.

Les séances proposées par Françoise sont basées sur la gestion des émotions, la confiance en soi, la responsabilisation en prenant soin d'un animal, etc.

Françoise déplace ses animaux pour répondre à divers projets d'établissements demandeurs (écoles, périscolaire, établissements médico-sociaux). Elle peut également accueillir sur le site "**Les animaux des grandes terres**" où vivent tous ses protégés dont elle prend soin avec son mari, les "petits gabarits" et les autres (cheval, chiens, chèvres naines, cochon, poules, lapins, cailles, etc.).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Françoise par mail : francoise.sinant@sfr.fr

Transformation d'une maison de famille en cabinet d'orthophonie.

Maité CARDINAL

Orthophoniste

9 route de Saint Germain du Bois

71380 OSLON

Originaire de la région mâconnaise, après cinq ans d'études en orthophonie à LYON, Mme CARDINAL s'installe avec une collègue à CHALON SUR SAÔNE en juin 2018.

Suite à trois années d'exercice, elle saisit l'opportunité de la vente de la maison située face à la mairie, précédemment occupée par M. MERLE. D'importants travaux ont été réalisés par des artisans locaux, voilà la demeure joliment restaurée !



Maité CARDINAL y ouvrira son cabinet en libéral à partir du 26 avril prochain et sera présente sur rendez-vous, du lundi après-midi au vendredi matin inclus. En juillet, une associée viendra faire équipe avec elle.

Elle est amenée à intervenir aussi au domicile de personnes âgées. Elle consacre actuellement une demi-journée de consultations à l'EHPAD « l'Amandier » à SAINT MARCEL. Notre territoire étant déficitaire en professions paramédicales, sa liste d'attente est longue. La durée d'une séance varie d'une demi-heure pour les enfants à trois quarts d'heure pour les adultes.

La patientèle de l'orthophoniste peut s'adresser à un large public (du nourrisson à la personne âgée). Elle intervient sur prescriptions médicales suite à différentes orientations (médecins traitants, neurologues, professeurs des écoles, établissements médico sociaux...).

Son champ de compétences est vaste. L'orthophoniste peut agir sur de nombreuses pathologies :

- Troubles du langage oral et/ou écrit
- Atteinte d'organe en lien avec la communication
- Raisonnement logico-mathématique
- Troubles autistiques
- Expression et compréhension des mots et de leur sens (maladie d'Alzheimer, AVC...)
- Prévention du risque lié aux écrans sur le développement de l'enfant, dans ce cadre, une guidance parentale peut être proposée au cœur de la rééducation.
- Troubles de la déglutition, le bilan masticatoire permettra l'adaptation de l'alimentation.
- Troubles de l'oralité
- Bégaiement

Nous souhaitons la bienvenue à Maité et à sa future collègue et accueillons chaleureusement leur installation dans notre village.

Suivez ces liens pour plus d'informations sur la profession et pour toutes vos interrogations

<https://www.fno-prevention-orthophonie.fr>

<https://www.allo-ortho.com>

L'mot d'la Val'rine apeu du Glaud'

Y'est pas ran, c'quô, y fait ène année qu' tous les jeus, matin, midi peu souère, es nous causant de c'te corno à virus es informâtions. D'apeu quèque moués, y'es des vaccins.

Dans l'temps, ô l'avaint pas l'poste pou dire c'qui fallôt fare pou s'souégni. Pou d'auquènes maladies, y'éto pas rare d'se servi des sangsues, ène sôrte d'ver's qui suçaint l'sang, On les trouvôt dans les r'vères au Moyen Age apeu après dans les pharmacies. Y fallot mettre ces bêtes su la pieau peu attendre qui l'avaint bu prou d'sang. Quant ils s'étaient gavées, ils cheuillains peu y fallo laissi l'sang couler un bon moment. D'aucuns utilisains des ventouses, des verres qu'ô fiaint chauffer pou mettre la sangsue d'ssos. Y'éto un bout l' même principe qu' les saignies, qu'les hommes savants fiaint quant on savo pu quoué fare pou souégni.

Tout c'qui marchô pas tauje bien, peu y d'vo fare brâment maux !

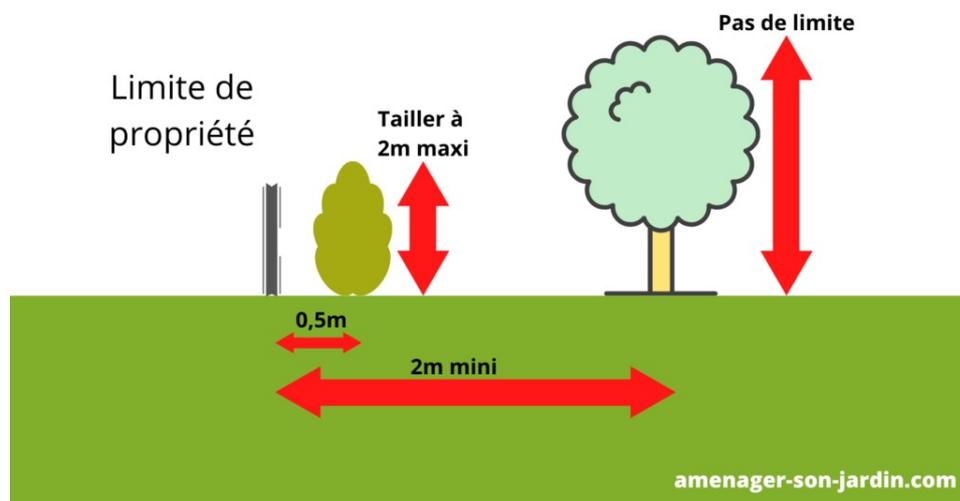
Pou fini su ène chouse rigolotte, ène p'tiot histoire vraie ou pas....



Y paraîtro qu'ène certaine Honorine savot pas qu'ment s'servi des sangsues. Il les a découpées peu migées ! Y'est prou vrai qu'si maintenant les notices fiaint 4 pages (enco faut-il les lire), de c'temps là, y'en avot sûrement point...

Jardiner avec respect

Voici quelques rappels sur les distances à respecter quand vous plantez des arbres et arbustes :



Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Chaque riverain a également l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

A partir de la mi-mars, la saison de nidification commence. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.



Enfin, n'oublions pas qu'il y a des **horaires à respecter pour les travaux bruyants**:

Du lundi au vendredi : 8h – 12h / 14h – 19h

Le samedi : 9h – 12h / 15h – 19h

Le dimanche et les jours fériés : 10h – 12h



Interdiction de brûlage

Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et leur brûlage à l'air libre est interdit par arrêté préfectoral.

Les solutions de substitution sont :

- le paillage avec broyat (plus simple et moins coûteux)
- le compostage individuel
- le dépôt en déchetterie.

LE LILAS



Le lilas, nommé "queue de renard" par les Turcs, vient de Perse (Iran) où on le nommait lilak ou encore 'milak' qui signifie mauve, référence évidente à sa couleur.

Le lilas sauvage est connu en France depuis 1556, année des premières illustrations peintes de cette plante. Le lilas botanique quant à lui est originaire de Chine, Corée ou Japon. Ce n'est qu'au 19^{ème} siècle que des missionnaires botanistes en font parvenir quelques tiges en Europe et c'est en **1957** que **le lilas est introduit en France** où il était très à la mode chez les fleuristes au début du 20^{ème} siècle.

Cette fleur en forme de grappes mauves ou blanches, dont on décorait les maisons des jeunes mariés, célèbre les premiers amours tous empreints d'émotions et de sentiments purs. De la famille des Oléacées (idem troène et jasmin), le genre *Syringa* compte 20 espèces d'arbustes ou petits arbres caducs. Plus de 210 variétés de *Syringa vulgaris* ou lilas commun à fleurs simples ou doubles furent créées dans la ville de NANCY (Jardin botanique).

Le lilas forme de grands arbustes, sa croissance rapide lui fait atteindre rapidement cinq mètres de haut pour quatre de large. Il est donc cultivé au jardin en sujet isolé ou pour former de grandes haies libres et des brise-vent colorés au printemps. Ses grappes dressées, pyramidales et denses sont composées de petites fleurs tubulées. Elles apparaissent en avril-mai et embellissent les massifs en arrière-plan. Les fleurs délicieusement parfumées se parent de couleurs allant du blanc au violet en passant par le crème, le jaune pâle, le rose, le cramoisi et le mauve.

Au jardin, une implantation au soleil ou à mi-ombre doit lui être réservée. Il sera planté dans un sol profond, riche et bien drainé, qu'il soit calcaire ou neutre. Le lilas fleurit mieux dans les régions à hiver marqué. En effet, le stress lié aux gelées déclenche la floraison à la belle saison.

Aussitôt après la floraison, les rameaux seront taillés à la moitié de leur longueur. Si les fleurs sont coupées pour être mises en vase, il est inutile de tailler le lilas. Pour rajeunir un vieux sujet : une coupe sévère s'impose en novembre. Les rejets du lilas ne donnent pas de fleurs, il faut au contraire les éliminer car ils épuisent la plante. L'engrais au printemps est préconisé pour lui donner un coup de pouce. Les fleurs de lilas font de très beaux bouquets en vase, bien mis en évidence au centre d'une table. Pour de belles fleurs à couper, **voici quelques conseils** : après avoir prélevé la fleur avec le maximum de longueur de tiges – sans dommage pour l'arbre – la recouper sous l'eau de deux à trois cm puis la fendre de nouveau sur deux à trois cm pour favoriser l'absorption de l'eau par la tige.

Attention aux cochenilles, de petits insectes piqueurs et suceurs de sève qui affaiblissent très vite le plus vigoureux des arbres. Vous les reconnaîtrez facilement : les insectes s'enferment dans une carapace brune ou sous un feutrage blanc, au dos de la feuille contre la nervure principale et excrètent un miellat qui finira par attirer des champignons. Pour s'en débarrasser sans produit chimique, trois solutions : utiliser un piège à mâles (attirés par des phéromones – hormones sexuelles – ils se trouvent collés sur le piège), ou un produit acheté en jardinerie ayant une matière active d'origine végétale et certifié utilisable en Agriculture Biologique ou encore, se procurer son prédateur naturel, la coccinelle australienne *Cryptolaemus* !

Attention également au pourridié, un champignon orange-beige qui se développe à la base du tronc des arbres affaiblis et les dessèche en quelques jours. Fournissez à l'arbre des éléments nutritifs par un apport d'engrais, supprimez les branches atteintes et laissez le lilas combattre par ses propres moyens cette intrusion.





Crumble fraise rhubarbe

Ingrédients :

- 200g de fraises
- 200g de rhubarbe
- 70g de beurre
- 50g d'amandes en poudre
- 100g de farine
- 70g de sucre en poudre

*Profitions des fruits
de saison*

Faire dégorger la rhubarbe coupée en morceaux et saupoudrée de sucre pendant 30mn dans un saladier.
Couper les fraises en morceaux dans un autre saladier.

Pâte à crumble

Déposer le beurre coupé en morceaux dans un saladier.
Ajouter le sucre, la farine et la poudre d'amande.
Mélanger du bout des doigts pour obtenir un sablage.

Beurrer un plat ou des moules individuels.

Y déposer les fraises et les morceaux de rhubarbe égouttés.

Recouvrir du crumble.

Cuire 15mn au four à 210°C.

Servir tiède avec... ou... sans chantilly.

Bon appétit !

Traduction du mot d'la Val'rine apeu du Glaud'

Ce n'est pas rien, cela fait un an que tous les jours, matin, midi et soir, on nous parle de ce coronavirus aux informations. Depuis quelques mois, c'est des vaccins. Dans le temps, ils n'avaient pas la télévision pour dire ce qu'il fallait faire pour se soigner. Pour certaines maladies, ce n'était pas rare de se servir de sangsues, une sorte de vers qui sucent le sang. On les trouvait dans les rivières au Moyen Âge et après dans les pharmacies. Il fallait mettre ces bêtes sur la peau et attendre qu'elles aient bu assez de sang. Quand elles s'étaient gavées, elles tombaient et il fallait laisser le sang couler un bon moment. Certains utilisaient des ventouses, des verres qu'ils faisaient chauffer pour mettre la sangsue dessous. C'était le même principe que les saignées que les médecins faisaient quand ils ne savaient plus quoi faire pour soigner. Tout cela ne fonctionnait pas toujours bien et devait faire bien mal ! Pour terminer sur une touche rigolote, une petite histoire vraie ou pas... Il paraît qu'une certaine Honorine ne savait pas comment se servir des sangsues. Elle les a découpées et mangées ! C'est vrai que si maintenant les notices font 4 pages (encore faut-il les lire), de ce temps-là, il n'y en avait sûrement pas...

